



---

# CARTE COMMUNALE

## COMMUNE DE FRANCALTROFF

---



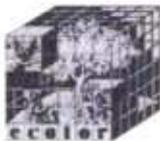
Maison des Pays



Plan cadastral



Entrée Sud de Francaltroff



**ECOLOR**

7, place A. Schweitzer  
57 930 FENETRANGE

Tél : 03.87.03.00.80

Fax : 03.87.03.00.96

Email : [ecolor.be@wanadoo.fr](mailto:ecolor.be@wanadoo.fr)

## RAPPORT DE PRESENTATION

Avril 2005

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
A – LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE	4
B – LE RAPPORT DE PRESENTATION	4
C – LES DOCUMENTS GRAPHIQUES	5
<b>1<sup>ère</sup> Partie : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>6</b>
A – LE MILIEU HUMAIN	7
B – LE MILIEU PHYSIQUE	25
C – L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LE PAYSAGE	31
<b>2<sup>ème</sup> Partie : DEFINITIONS DES GRANDS PRINCIPES ET ORIENTATIONS</b>	<b>36</b>
A- LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES	37
B - LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CARTE COMMUNALE	40
<b>3<sup>ème</sup> Partie : EVALUATION DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT, PRISE EN COMPTE DE SA PRESERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR</b>	<b>47</b>
A – INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	48
B – MOYENS MIS EN œuvre POUR LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	48

---

## INTRODUCTION

---

### A – LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE

Les objectifs de la Carte Communale sont définis par les articles L.124-1 à L.124-4 du Code de l'Urbanisme.

Selon l'article L124-2 du Code de l'Urbanisme :

**Les Cartes Communales** respectent les principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1. Elles délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'exception des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Les cartes communales sont approuvées, après enquête publique, par le conseil municipal et le préfet. Les cartes communales approuvées sont à la disposition du public. Elles doivent être compatibles, s'il y a lieu, avec les dispositions du schéma de cohérence territorial, du schéma de secteur, du schéma de mise en valeur de la mer, de la charte du parc naturel régional, ainsi que du plan de déplacements urbains et du programme local de l'habitat.

Le Code de l'Urbanisme prévoit l'attribution d'un Droit de Préemption aux communes dotées d'une Carte Communale, selon l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme :

« Les Conseils municipaux des communes dotées d'une Carte Communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée. »

### B – LE RAPPORT DE PRESENTATION

Selon l'article R124-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation :

1° **analyse** l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2° **explique les choix retenus**, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L.121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations ;

3° **évalue les incidences** des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

### C – DOCUMENTS GRAPHIQUES

**Le ou les documents graphiques** délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Ils délimitent, s'il y a lieu, les secteurs où la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme.

---

## **1<sup>ERE</sup> PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

---

### A – MILIEU HUMAIN

#### 1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

*Données générales (INSEE 1999)*

<b>Commune</b>	<b>FRANCALTROFF</b>
<b>Canton</b>	<b>ALBESTROFF</b>
<b>Arrondissement</b>	<b>CHATEAU-SALINS</b>
<b>Nombre d'habitants (2003)</b>	<b>742</b>
<b>Superficie</b>	<b>1 246 ha</b>

La commune de Francaltroff fait partie de l'arrondissement de Château-salins et du canton d'Albestroff, en Moselle. Elle est située au sein du plateau lorrain, dans la région du Pays des Etangs.

Elle est idéalement située sur la RD 22 reliant le Bassin Houiller aux Vosges , aux Pays des Etangs et à la région nancéenne.

Elle représente une **Porte d'entrée du Pays du Saulnois** et joue un rôle de bourg centre.

La surface du ban communal est de 1246 ha, pour une population de 742 habitants (en 2003).

**Francaltroff connaît un taux de croissance fort (564 habitants en 1982 et 742 habitants en 2003 : soit une augmentation de plus de 31 % de sa population en 20 ans).**

**Francaltroff joue, grâce à son dynamisme économique (zone artisanale et nombreux commerces et artisans) et touristique, un rôle moteur dans le canton d'Albestroff.**

Les communes limitrophes sont au nombre de neuf :  
(source : INSEE Recensement 1999)

- Freybouse (327 hab.)
- Hellimer (486 hab.)
- Léning (210 hab.)
- Montdidier (71 hab.)
- Vahl-lès-Bénestroff (117 hab.)
- Neufvillage (50 hab.)
- Virming (283 hab.)
- Grostenquin (569 hab.)
- Erstroff (177 hab.)

Le village est traversé du Sud au Nord par la RD 22 (liaison Dieuze – RN 74) supportant un fort trafic moyen journalier (3351 véhicules/jour en 1999).

## **L'état initial de l'environnement**

---

Sur cet axe viennent se brancher d'autres routes départementales : RD 39 (Albestroff – Francaltroff), RD 79d (Virming – Francaltroff).

La route nationale n°74, liaison directe avec Nancy, passe en limite Nord du ban communal. En ce qui concerne la liaison ferroviaire, la gare SNCF la plus proche se trouve à Bénestroff (à 6 km de Francaltroff). Cette gare assure les liaisons entre Strasbourg et Metz.

### **2. STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

**Francaltroff fait partie de la Communauté de Communes du Saulnois et du Pays du Saulnois (128 communes).**

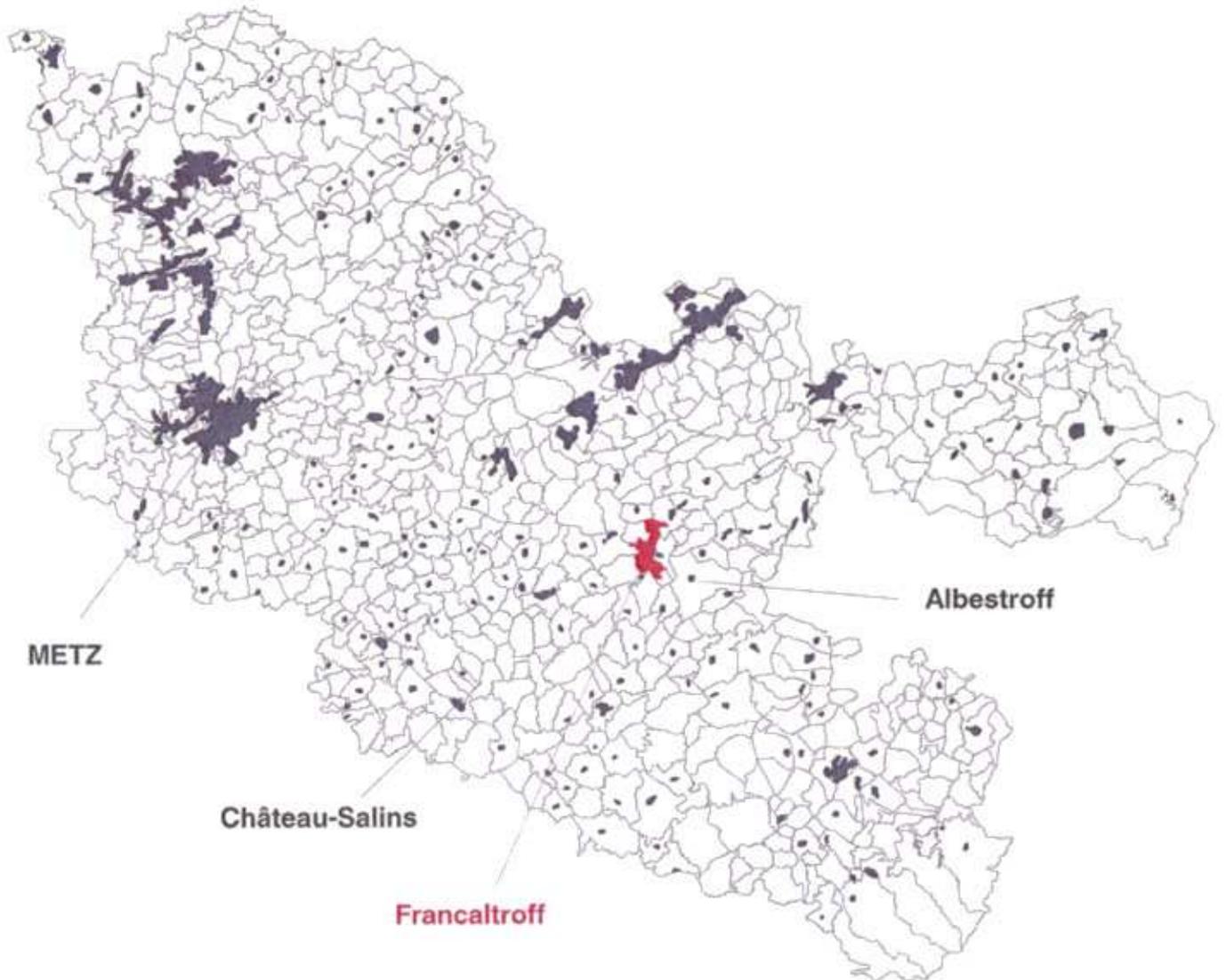
Cette dernière regroupe 28 000 habitants des cantons de Dieuze, Albestroff, Vic-sur-Seille, Delme et Château-Salins sur un territoire de 974 km<sup>2</sup>.

Cette structure possède les compétences d'Aménagement de l'espace et du développement économique, Agriculture – tourisme, Petite enfance, Habitat, Sécurité, Ordures Ménagères, Protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie.

Commune de FRANCALTROFF  
LOCALISATION DEPARTEMENTALE

ECOLOR

2004



Légende

-  Zones bâties
-  Limite communale

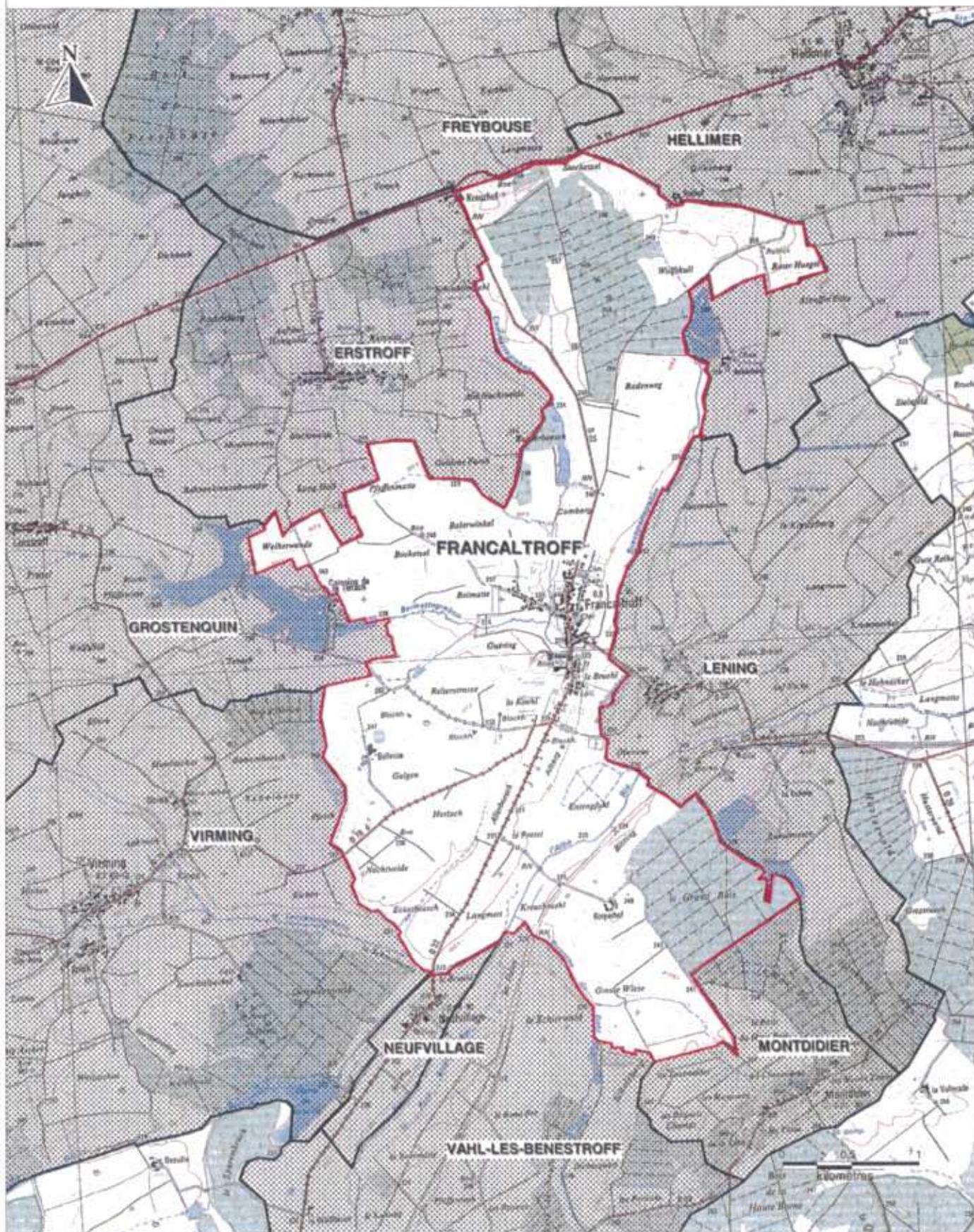
Echelle : ~ 1/700 000ème

# CARTE COMMUNALE

## Commune de FRANCAITROFF

### COMMUNES LIMITROPHES

Ecolor





### 3. DEMOGRAPHIE ET SOCIO-ECONOMIE

#### - Evolution de la démographie

**Données démographiques**  
(données INSEE 1999 et commune)

	1982	1990	1999	2003 (données commune)
Population totale	564	615	678	742
Population âgée de - de 20 ans	171	185	191	
Population âgée de + de 75 ans	37	30	30	

	Taux de variation annuel	Taux de variation dû au solde naturel	Taux de variation dû au solde migratoire
1982-1990	+ 1,09	+ 0,58	+ 0,51
1990-1999	+ 1,09	+ 0,19	- 0,90

**Francaitroff connaît un taux de croissance fort (564 habitants en 1982 et 742 habitants en 2003 : soit une augmentation de plus de 31 % de sa population en 20 ans).**

Cette situation est liée à un solde migratoire et un solde naturel tous les deux positifs. Ainsi, de nombreuses constructions neuves et réhabilitation du centre ancien du village ont eu lieu ces dernières années.

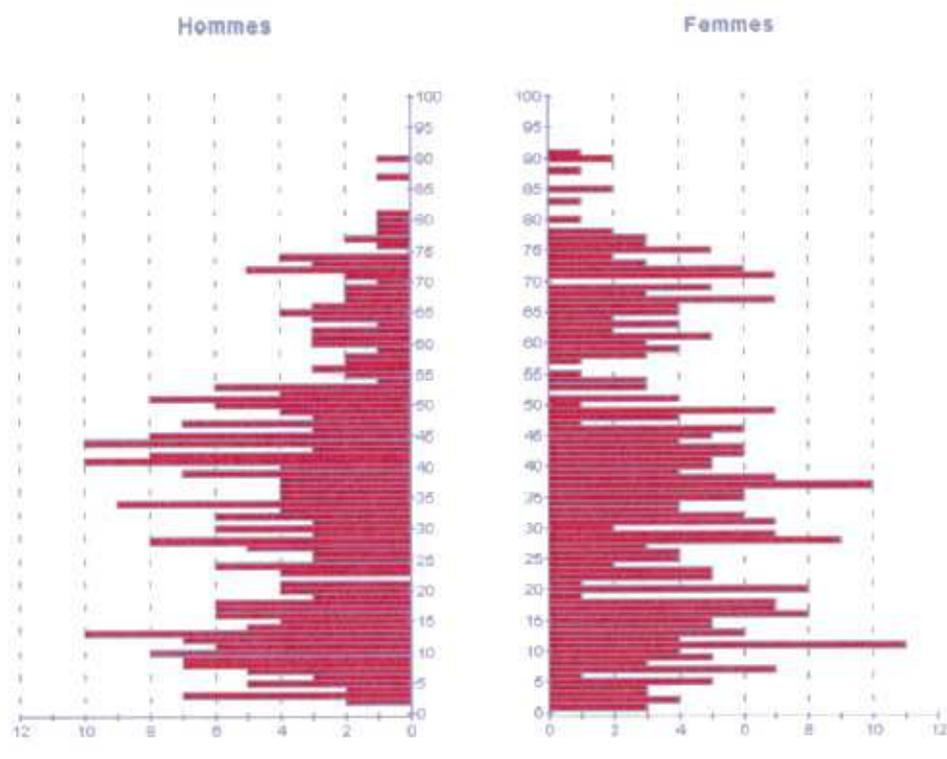
Le taux de croissance de Francaitroff est supérieur à la moyenne départementale.

#### - Structure de la population

En 1999, la population de moins de 20 ans représente 28 % de la population totale (contre 30% en 1990).

En 1999, la population de plus de 75 ans représente 4,5 % de la population totale (contre 4,9% en 1990).

**Contrairement au vieillissement de beaucoup de communes rurales, la population de Francaitroff est une population jeune avec un taux de 28% des moins de 20 ans et un taux faible représentant les plus de 75 ans (4,5% de la population).**



### - La population active (source recensement 1999)

Francaletroff bénéficie de la proximité des bassins d'emplois proches de grandes villes telles que Forbach, Saint-Avold, Sarreguemines, Freyming-Merlebach (le Bassin Houiller), Dieuze et de la proximité de l'Allemagne.

Dans ce contexte économique favorable, la municipalité doit donc faire face à une demande en matière de terrains à bâtir.

	1982	1990	1999	2003
<b>Population active ayant un emploi</b>	220	243	282	
<b>P. A. travaillant dans la commune</b>	49	64	38	
<b>P. A. travaillant hors de la commune mais dans le même département</b>	150	147	184	
<b>Chômeurs</b>	18	24	38	23

**En 1999, la population active ayant un emploi représentait 41,6% de la population totale.** Ce taux a légèrement augmenté depuis 1982 (39% d'actifs en 1982 et 39,5% en 1990).

La population active de Francaletroff reste toutefois inférieure à la moyenne départementale (43,9%).

La majorité des actifs travaillent à l'extérieur du village (65%). Seules 38 personnes travaillent dans la commune.

On constate aussi qu'en 1999, le taux de chômage représentait 13,5% de la population active. En 2003, le nombre de chômeurs est passé de 38 en 1999, à 23 en 2003.

## L'état initial de l'environnement

### - Structure des ménages

	1982	1990	1999
Ménages 1 personne	22	28	50
Ménages 2 personnes	36	54	61
Ménages 3 personnes	32	37	46
Ménages 4 personnes	34	45	54
Ménages 5 personnes	23	25	22
Ménages 6 personnes ou plus	18	10	7

L'analyse structurelle de la population révèle que les ménages de 1 et 4 personnes sont en augmentation entre 1990 et 1999. Les ménages de 3 et 4 personnes correspondent à de jeunes couples avec un enfant voire deux enfants.

### - L'activité économique dans la commune

La commune de Francaltroff connaît depuis une dizaine d'années un taux de développement très conséquent tant au niveau de l'habitat, qu'au niveau commerce et artisanat.

Elle possède une activité économique développée et diversifiée. Elle possède **une zone artisanale, en partie intercommunale, à l'entrée Sud du village.**

Les services se trouvent, pour la majorité, dans le centre du village.

La zone artisanale accueille actuellement une salle de sport, un salon de coiffure, une station de lavage et une menuiserie. Elle accueille actuellement 31 emplois.

#### Les services

- un podologue,
- un kinésithérapeute,
- un infirmier,
- un dentiste,
- un médecin,
- un huissier,
- la maison du Pays (salle polyvalente)

#### Les commerces et entreprises

- un salon de coiffure-esthéticienne (7 emplois),
- une entreprise de maintenance (40 emplois),
- une salle de sport-musculation (2 emplois),
- un garage (2 emplois)

## L'état initial de l'environnement

- deux boulangeries-épiceries (19 emplois),
- un boucher-traiteur (12 emplois),
- une station de lavage (1 emploi),
- un architecte (1 emploi),
- une entreprise de gardiennage (7 emplois),
- une entreprise de fromages (5 emplois)
- une agence immobilière (2 emplois),
- deux artisans électricien,
- un installateur sanitaire (un emploi),
- un plaquiste (3 emplois),
- un artisan vitraux (3 emplois),
- un artisan plâtrier (2 emplois),
- un menuisier (1 emploi)
- une entreprise charpente-maintenance (20 emplois).

**Les emplois générés sur la commune de Francaltroff sont au nombre de 136 (soit 46% de la population active ayant un emploi en 1999). Cette valeur est très élevée et montre bien le dynamisme de la commune en développement économique.**

L'activité agricole est aussi fortement représentée sur la commune avec 3 exploitants agricoles qui ont leur siège sur le ban communal. Un, au centre du village, dans la rue du château et les deux autres sont des fermes champêtres isolées : la ferme Belle Vue, au Sud-Ouest du village et la ferme du Korperhof, au Sud du ban communal.

#### 4. PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

##### - Histoire de la commune

Le bourg de Francaltroff est mentionné pour la première fois en 1240 sous le nom d'Altroff. Les documents de cette période attestent l'existence d'un moulin et de l'étang qui appartient au comte de Deux-Ponts.

La terre d'Altrof est la propriété de la cathédrale de Metz. Dans les premières années du XIV<sup>ème</sup> siècle, le bourg d'Altroff est le centre des conflits entre la famille seigneuriale et l'Eglise. Le Valetant, le comte de Deux-Ponts est menacé d'excommunication s'il ne démolit pas le château qu'il a commencé à construire à Altroff.

Le comte, qui refuse de se soumettre à l'autorité de l'Eglise est désigné comme usurpateur des biens de l'Eglise et excommunié en 1306 par le pape Clément V.

Dans les décennies à venir, la terre d'Altroff est reprise successivement par plusieurs familles nobles : Duc de Lorraine, Pointz de Warmeranges, comte de la Petite-Pierre, comte de Bitche, la famille de Helmstatt, ...

Le nom du village change aussi souvent que ses seigneurs : en 1628, on parle de Frey Altroff, ensuite les trois noms de Altroff, Frey Altroff et Francaltroff sont utilisés.

## L'état initial de l'environnement

---

L'Altroff souffre des dégâts de la guerre de Trente Ans. En 1633, Altroff et Léning ne compte plus que 2 âmes.

Altroff et Léning constituent au XVII<sup>ème</sup> siècle une seule paroisse St-Barthélémy dont l'Eglise est située à Léning.

En 1711, Francaltroff reçoit sa propre chapelle St-Hubert, mais il reste partie de la paroisse communale jusqu'à la révolution. Les bâtiments appartenant à la chapelle sont érigés en 1745-1746.

Aujourd'hui, on ne trouve plus de traces de l'église qui a été détruite pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. La vieille chapelle est toujours présente dans le cimetière.

Le ban communal de Francaltroff fait partie de la ligne Maginot. Dès le début de l'année 1940, des bunkers avec des canons anti-chars, ainsi que trois barrages destinés à provoquer une inondation ont été construits à proximité du village.

Néanmoins, la bataille de Francaltroff a été perdue et le village a été détruit à 90%.

### - Patrimoine historique

Aucun monument historique n'est présent sur le ban communal de Francaltroff. Toutefois, plusieurs calvaires du 19<sup>è</sup> siècle sont implantés sur le ban.

Il faut aussi noter la présence de la Ligne Maginot avec l'implantation de 15 bunkers sur le ban communal et de la Chapelle.



### 5. LE VILLAGE ET L'HABITAT

#### - Formes urbaines : évolution du bâti

##### ↳ L'architecture ancienne

Francaitroff a été presque entièrement détruit pendant la deuxième guerre mondiale. C'est pour cette raison que les maisons anciennes sont peu nombreuses dans le village. Cependant, on retrouve la structure urbaine du village lorrain (village rue) puisque les maisons ont été reconstruites à leurs emplacements d'origine.



La structure urbaine de Francaitroff s'est développée autour de la rue de Saint-Avoid à Dieuze, sur une longueur de 750 m de long.

Les constructions sont implantées parallèlement à la voie, en retrait par rapport à la route, laissant la place à l'usoir. Les usoirs qui avaient à l'origine une destination agricole (dépôt pour le fumier et de matériel agricole) sont aujourd'hui utilisés en tant que parking ou font l'objet de fleurissements. Les faïtières sont parallèles à l'axe de la rue. Les tuiles sont de couleur rouge (terre cuite traditionnelle).

Les fenêtres sont majoritairement plus larges que hautes.

Les façades de couleur vive sont peu nombreuses.

Deux autres espaces anciens sont implantés autour de la mairie et rue de Guéring.

La rue principale est très large et est en contraste avec ces rues secondaires parallèles, plus étroites.



Constructions rue de Saint-Avoid

## L'état initial de l'environnement

---



Les annexes du château de Francaltroff disparu sont aujourd'hui occupées par une exploitation agricole, dont certains bâtiments menacent de tomber.

### ↳ Les constructions récentes

Quelques constructions récentes sont venues combler les dents creuses au sein du bâti existant.

Les extensions linéaires se sont développées aux extrémités Nord et Sud de la route de saint-Avoid à Dieuze, reliant ainsi la zone artisanale au centre du village.

Les nouvelles constructions se sont implantées au sein de lotissements au Nord et à l'Ouest du village, avec le **lotissement du Comberg** à l'entrée Nord en venant de St Avoid et le **lotissement « les Orchidées »**, à l'Ouest du village.

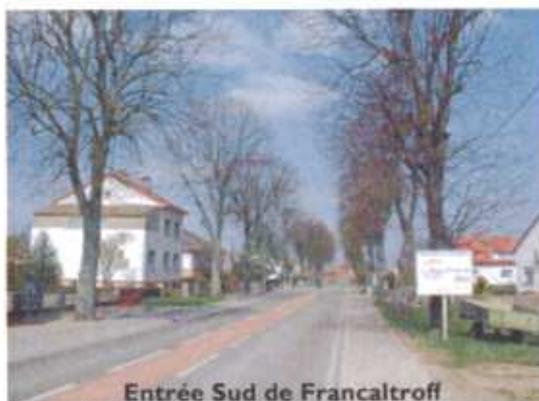


**Lotissement « Les Orchidées »**

## L'état initial de l'environnement

---

### - Les entrées de village :



D'une manière générale les entrées du village (venant de Dieuze, St Avold et Lening) sont agréables.

L'entrée Sud du village (venant de Dieuze) est bien marquée par un alignement de Tilleuls. Ces arbres sont implantés le long de l'extension linéaire des maisons. Ces constructions sont isolées et en retrait par rapport à la route. On a alors un tissu urbain discontinu.

En revanche, l'arrivée sur la zone artisanale en provenance de Dieuze donne une image peut accueillante de la commune étant donné que cette zone artisanale n'a pas fait l'objet, à ce jour, d'un traitement paysager (plantations...).

L'entrée Nord de Francaltroff est également pourvue d'arbres, le bâti commence à la même hauteur que l'alignement d'arbres. Ainsi il y a une transition entre l'espace agricole et l'espace bâti (lotissement du Comberg).



La dernière entrée est située au Sud-Est en provenance de Lening. Des aménagements paysagers ont été réalisés avec la création d'une piste cyclable entre les deux villages.

## L'état initial de l'environnement

### - Le rythme de la construction – logements – le parc communal

En 1999, FRANCALTROFF comptait 240 résidences principales, 3 secondaires et 10 logements vacants, soit 253 logements. 200 sont des maisons individuelles ou des fermes.

#### Nombre de constructions selon l'époque d'achèvement

(source INSEE, 1999)

	Avant 1949	1949 - 1974	1975 - 1981	1982 – 1989	1990-1999
Total	62	80	25	42	44

Les habitants de Francaltroff sont en grande majorité propriétaires de leur logement (70%).

Le parc de logements construit avant 1949 représente 29% des logements totaux. Ce chiffre traduit des constructions peu anciennes sur la commune.

En effet, la commune de Francaltroff a été touchée par la seconde guerre mondiale, ce qui explique la faible proportion de constructions construites avant 1945. Les constructions ayant été préservées se situent dans le centre du village (habitat lorrain, constructions peu nombreuses).

Les constructions récentes : après 1975, représentent 50 % des constructions totales. Ces chiffres traduisent une dynamique de la construction sur la commune.

#### Permis de construire et déclaration de travaux depuis 1994

(Source : mairie de Francaltroff)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nb. permis	5	3	5	6	7	12	14	14	7	8
Déclaration de travaux	5	9	2	9	8	9	15	14	16	17

Le rythme de la construction a été très soutenu sur la commune ces dernières années et particulièrement de 1999 à 2001 avec une quarantaine de demandes de permis de construire. Cette situation est due à la création d'un lotissement « les Orchidées ». On peut également noter la forte progression des déclarations de travaux avec 38 déclarations pendant cette même période qui peut être mis en relation avec les réhabilitations de constructions anciennes en appartements.

En effet, le collectif est très important sur la commune car on compte une centaine de logements locatifs. Les propriétaires ont pu bénéficier des subventions du CALM, de l'ANAH, de la région, ...

### **- Les documents d'urbanisme**

La commune est assujettie à l'article L 111.1.2 (Code de l'Urbanisme) dit de « constructibilité limitée » applicable aux communes non dotées de document d'urbanisme.

Elle disposait d'un MARNU (Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme) approuvé le 5/09/1988. Ce document est aujourd'hui caduc.

### **6. LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET LES SERVICES**

#### **- Le patrimoine communal**

En plus de la mairie, de l'église, la commune possède également une école primaire et maternelle, la Maison des Pays, un terrain de sport, une aire de jeux. Une Halte garderie est actuellement en cours de construction.



#### **- L'enseignement**

La commune possède une école maternelle et primaire. Les autres cycles d'enseignement, collège et lycée, sont respectivement assurés à ALBESTROFF (Saint-Anne) et à DIEUZE.



#### **- L'alimentation en eau potable**

La commune fait partie du syndicat des eaux de Hellimer.

#### **- L'assainissement**

Le village possède majoritairement un réseau assainissement unitaire qui évacue les eaux vers le milieu naturel (l'Albe).

Les eaux usées seront bientôt traitées par la future station de traitement dont la construction est prévue, début 2005, sur la commune voisine de Léning.

## L'état initial de l'environnement

---

### **- Le traitement des ordures ménagères**

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par la communauté de communes du Saulnois.

### **- La voirie**

La commune de Francaltroff est traversée par les routes départementales suivantes :

- la RD 22 (liaison Dieuze – RN 74) supportant un fort trafic moyen journalier (3351 véhicules/jour en 1999).
- la RD 39 (Albestroff – Francaltroff),
- la RD 79d (Virming – Francaltroff).

La route nationale n°74, liaison directe avec Nancy, passe en limite Nord du ban communal.

En ce qui concerne la liaison ferroviaire, les gares SNCF les plus proches se trouvent à Bénestroff (à 6 km de Francaltroff), à Mohrange (à 10 km) et à Saint-Avold (15 km).

### **- Les projets communaux**

La commune de Francaltroff est une commune dynamique et a beaucoup de projets.

- **l'aménagement du centre-bourg** en raison de problèmes de sécurité par rapport à la RD 22 et d'amélioration de l'image du centre du village afin de le rendre plus attractif.

Ce projet d'évolution du centre bourg tient en plusieurs points :

- création de la Maison des Pays,
  - aménagement d'aires de stationnement autour de la Maison des Pays,
  - sécuriser les liaisons entre l'école et la mairie et entre l'école et les zones de lotissements se trouvant de l'autre côté de la RD 22 (point de traversée dangereux).
- **la création d'une halte garderie** à proximité du complexe scolaire,
  - **la création de lotissements communaux**

### V – LES SERVITUDES ET LES RESEAUX

#### 1. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier,
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz,
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer.
- Servitudes d'alignement

### B – LE MILIEU PHYSIQUE

#### 1. LE CLIMAT

La région subit l'influence du climat de type "Lorrain", caractérisé par une double influence océanique et continentale. Ceci se traduit par **une amplitude thermique annuelle importante** avec des saisons bien marquées (influence continentale) et **une répartition régulière sur toute l'année des précipitations**, avec des épisodes orageux en été et des pluies fines de type océanique en automne-hiver.

Francaultroff ne dispose pas de station météorologique permettant des relevés récents. Les références qui suivent proviennent des stations de Kappelkinger et de Metz-Frescaty (pour les vents).

#### - Les précipitations

Les précipitations moyennes annuelles sont relativement importantes. La station de Kappelkinger (située à une dizaine de kilomètres de Francaultroff) indique une pluviométrie annuelle de 788 mm (période référence 1975-1993).

Les précipitations se répartissent assez régulièrement tout au long de l'année. Elles totalisent 788 mm/an soit 65,6 mm/mois. (extrême 52,3 mm en avril et 80,1 mm en décembre).

#### - Les températures

Deux saisons bien différenciées :

↳ **une saison ensoleillée et chaude de mai à octobre** avec un maximum en juillet (18.3°C moyenne mensuelle) soit une période de 6 mois avec une moyenne mensuelle de 15°C.

↳ **une saison froide et peu ensoleillée de Novembre à Avril** avec un minimum en Janvier (1.2°C) et dont les températures moyennes sont inférieures à 8°C ; ce qui contribue à favoriser les gelées tardives.

#### - Les vents

**La station météorologique de Metz-Frescaty indique deux types de vents dominants en fonction de la saison (voir rose des vents 1950-1998) :**

↳ **en périodes printanière et automnale** : les vents sont de secteur Ouest/Sud-Ouest, forts, doux et humides (c'est-à-dire de vitesse supérieure à 5 m/seconde) : c'est l'influence océanique.

↳ **en période hivernale** : les vents sont de secteur Nord/Nord-Est, faibles (2 à 4 m/seconde), froids et secs : c'est l'influence continentale.

### **2. LA GEOLOGIE**

A l'affleurement, le territoire communal s'étend sur des terrains sédimentaires du secondaire comprenant :

- le *Keuper supérieur* (T7d) constitué par des marnes rouges à gypse d'une puissance de 15m environ. Les marnes rouges comportent souvent des amas lenticulaire de gypse et d'anhydrite. Cette formation est peu représentée sur le ban communal.
- le *Keuper moyen* (T7bG à T7c) correspond à une alternance de grès à Roseaux formés de grès fins (T7bG), puis à une série de marnes bariolées (T7M) et en fin à de la Dolomie en dalles (T7c) dont les affleurement sont masqués par les limons éoliens.
- le *Keuper inférieur* (T7a) très largement représenté sur la commune correspond à des marnes irisées. La formation est essentiellement constituée par des marnes et argiles aux teintes variées conservant des caractères uniformes à travers toute leur masse.

Enfin, dans la vallée de l'Albe, on trouve **des alluvions récentes** (Fz) : elles correspondent à des terrains fortement argileux voire tourbeux parfois.

### **3. LA TOPOGRAPHIE**

La commune de Francaltroff se situe au sein du plateau lorrain, incisé par l'Albe et ses affluents.

La topographie est influencée par les vallons présents sur la commune (au nombre de 4 : vallons de l'Albe, du Suessmattgraben, du Commattgraben et du Beimattgraben.

Le point la plus bas est localisé dans la vallée de l'Albe, à 220m.

Le point le plus haut se situe à 288m, en limite Nord du ban communal, en bordure de la RN 74.

Le village est installé à une altitude comprise entre 225 et 230m, au droit de la ligne de crête entre le vallon du Suessmattgraben, à l'est et le vallon du Commattgraben, à l'Ouest

### **4. L'HYDROGRAPHIE**

#### **- Hydrographie générale**

La commune d'e Francaltroff appartient au bassin versant de l'albe, qui coule au Sud de son territoire.

Le cours d'eau principal : l'Albe traverse la partie Sud de la commune selon un axe OSO-ENE.

Les cours d'eau secondaires sont les suivants :

- ruisseau du Commattgraben,
- ruisseau de Suessmattgraben,
- ruisseau de Beimattgraben,
- ruisseau de Brittgraben,

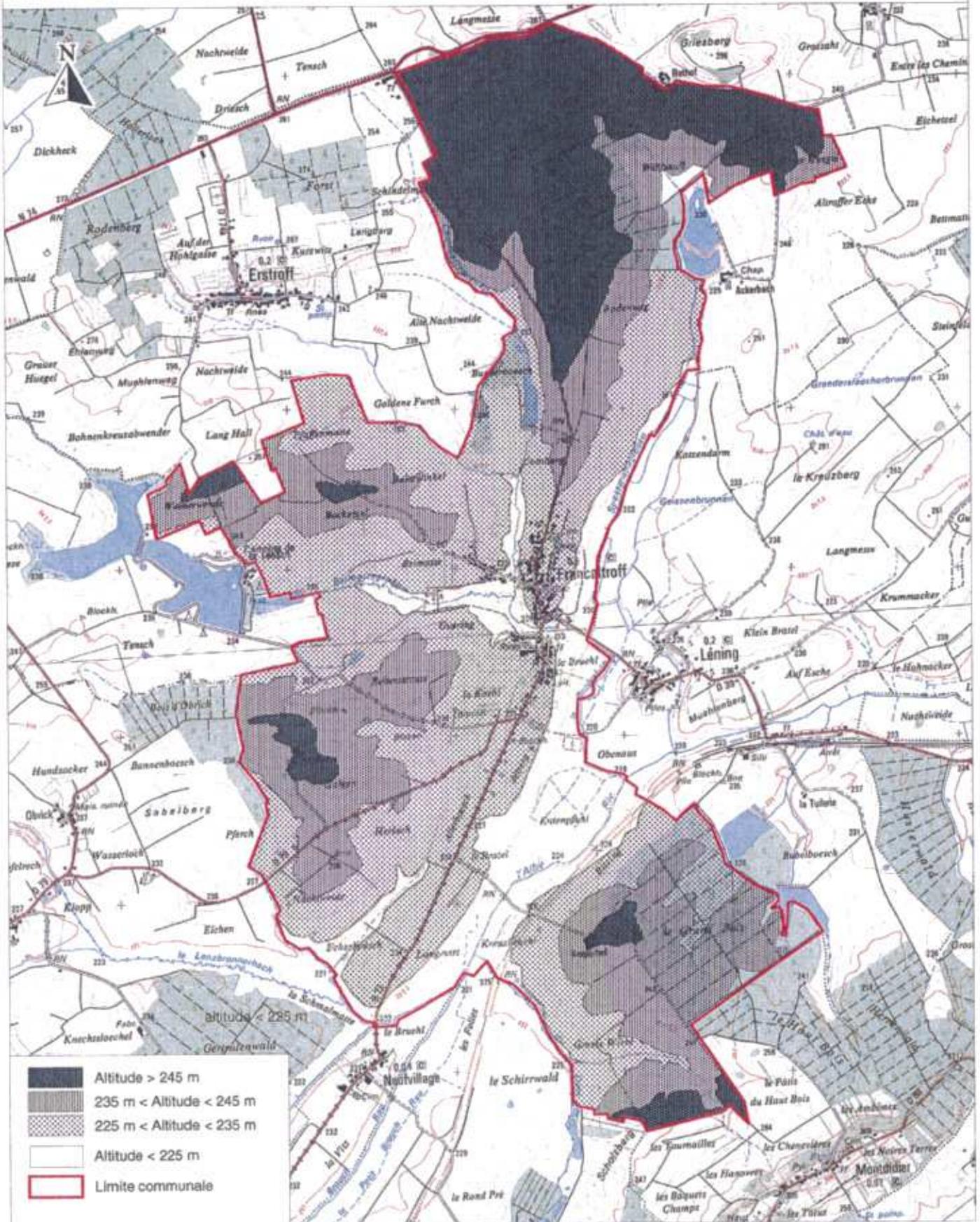
# CARTE COMMUNALE

## Commune de FRANCALTROFF

### TOPOGRAPHIE

Ecolor

Echelle : 1/35000



### **- Qualité et objectifs de qualité des eaux**

La qualité actuelle de l'Albe est 3 « médiocre » en raison des rejets de nombreux villages.

**Son objectif de qualité est ambitieux : 1B « bonne ».**

On notera que Francaltroff sera bientôt raccordé à une station d'épuration. L'amélioration de l'épuration améliorera à terme la qualité de l'Albe.

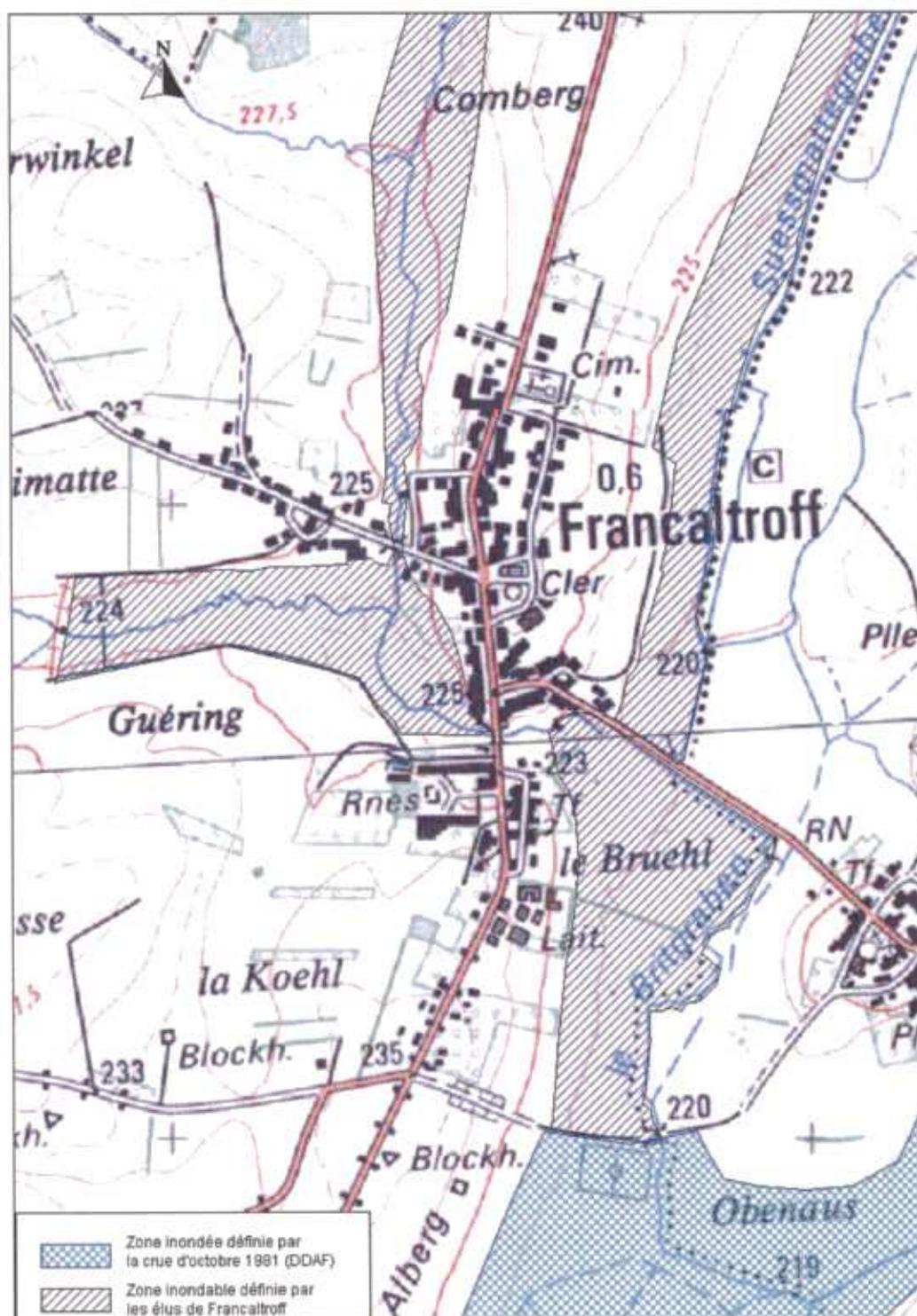
### **- Zones d'inondations**

La pente de l'Albe est inférieure à 0,1 m pour 100m. Cette très faible pente, associée avec un substrat argileux favorisant les écoulements superficiels, **induisent des inondations** qui s'étendent sur près de 500m de large.

Elles se produisent chaque année en automne/hiver, mais elles peuvent intervenir au printemps (avril-mai). Ces inondations se poursuivent jusqu'à la confluence avec la Sarre, provoquant des impacts importants dans les agglomérations.

Les crues sont cartographiées dans l'atlas des zones inondées lors de la crue de 1981. Elles correspondent largement à la vallée de l'Albe, sans toucher le bourg. Elles restent, sur la commune de Francaltroff, à l'Est de la RD 22 et ne touche pas les zones habitées. En revanche, les affluents de l'Albe, sont aussi sujets à inondations. Ces secteurs cartographiés par les élus de Francaltroff, concernent directement le village.

CARTE DES ZONES INONDABLES ET INONDEES



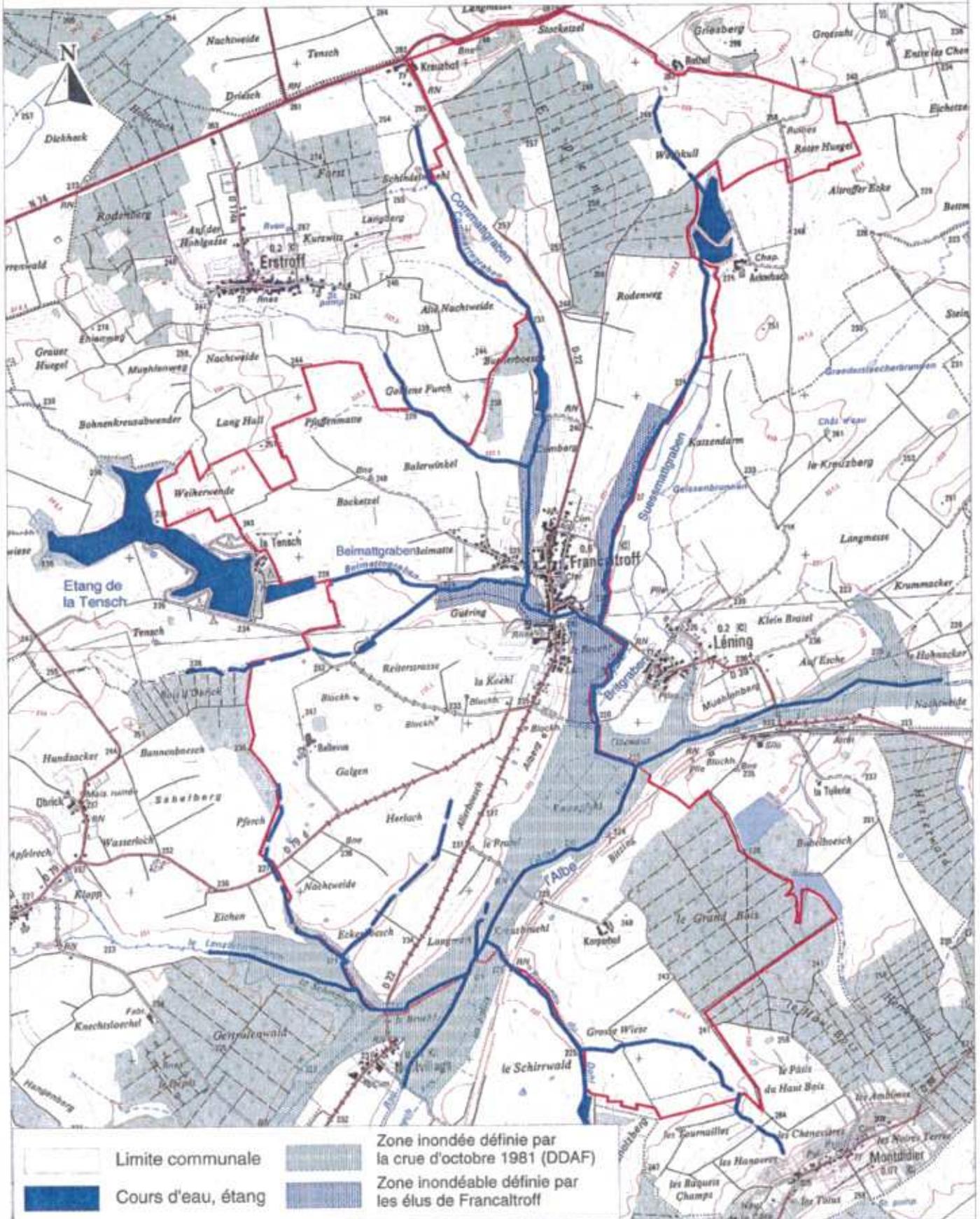
# CARTE COMMUNALE

## Commune de FRANCALTROFF

### CARTE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Ecolor

Echelle : 1/30000



### **C – L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LE PAYSAGE**

#### **I. L'OCCUPATION DU SOL ET LE PAYSAGE**

Le réseau hydrographique assez important a des conséquences sur la morphologie du village et son développement.

Les nombreux cours d'eau conditionnent l'occupation du sol des fonds de vallon, on n'y trouve pratiquement que des prairies. Le village s'insère bien dans le paysage grâce à ces prairies humides et aux vergers implantés derrière les habitations.

Francaltroff se situe au sein du plateau lorrain avec une altitude variant de 220 m à 288 m en raison des vallons.

Le plateau est localisé dans la partie Nord du ban communal. Il est majoritairement constitué de culture avec des perceptions assez lointaines.

#### **- Les massifs forestiers**

Les secteurs boisés sont assez importants. En effet on peut voir des massifs forestiers mais aussi de nombreuses haies et bosquets.

Les massifs forestiers (l'« Espen » et « Le Grand Bois ») sont implantées en limite communale Nord pour le premier et Sud pour le second. L'Espen rompt le paysage de culture vers le Nord-Est. « Le Grand Bois » forme également une masse compacte très présente en barrant toute perception vers le Sud-Est après les prairies et cultures.

#### **- Les zones urbanisées**

Le village de Francaltroff s'est principalement développé sous la forme d'un village rue principalement à cause des cours d'eau (présence de zones inondables, de prairies humides).

Les constructions récentes s'étendent au Nord (lotissement du Comberg) et au Nord-Ouest en raison des zones inondables.

A l'arrière des habitations surtout vers le sud on trouve des vergers. Ces vergers permettent une transition entre les zones agricoles et les zones urbanisées.

## L'état initial de l'environnement

---

### **- Les prairies et les cultures**

Les surfaces en herbe dominent le long des cours d'eau, à l'Est, à l'Ouest et au Sud-Est, ce sont donc des prairies de fond de vallon.

Les cultures se sont développées surtout vers le Nord et le Nord-Ouest ainsi que le Sud-Ouest. Elles sont implantées sur les hauteurs et forment d'assez grands îlots.

Les cours d'eau accompagnés de leur ripisylve ainsi que les massifs forestiers structurent le paysage et offrent un paysage riche et varié.



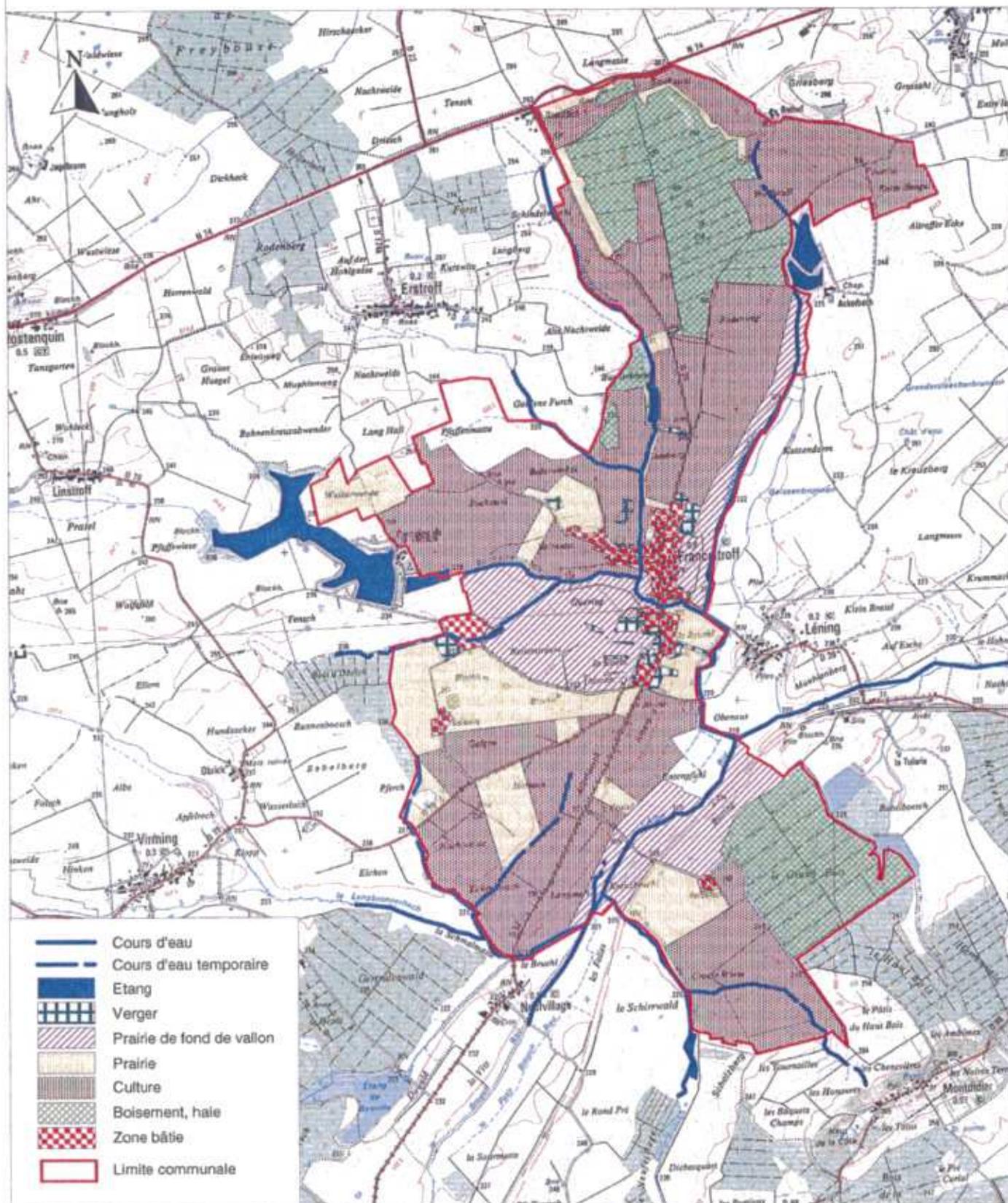
# CARTE COMMUNALE

## Commune de FRANCAITROFF

### OCCUPATION DU SOL

Ecolor

Echelle : 1/35000



### **2. INVENTAIRES PATRIMONIAUX ET ESPACES PROTEGES**

La commune de Francaltroff possède une richesse au niveau du patrimoine naturel.

La commune de FRANCALTROFF est concernée par **plusieurs milieux remarquables, inscrits à la fois, en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), en Espaces Naturels Remarquables (ENR) et en site inscrit au réseau Natura 2000.**

- **la ZNIEFF n°00120070 « Mare de Bellevue »** est localisée en bordure de la RD 79d,
- **la ZNIEFF n°00120026 « Prairies Humides de Léning »** est située le long du Suessmattegraben et correspond à des prairies humides turficoles dont l'intérêt est régional à national.
- **la ZNIEFF n°00120010 « Marais de Léning »** est située le long du Suessmattegraben et correspond à une tourbière alcaline dont l'intérêt réside dans sa physionomie et sont cortège floristique.
- **la ZNIEFF n°00120006 « Marais d'Erstroff »** est localisée au Nord du ban communal, à cheval sur la commune d'Erstroff. Elle correspond à une tourbière alcaline et un marais eutrophe . L'intérêt de ce site est régional.

Ces quatre ZNIEFF sont aussi répertoriées en tant qu'Espaces Naturels Remarquables. Il faut aussi noter la présence sur le ban communal de Francaltroff **de l'Espace Naturel Remarquable « Prairies de Francaltroff »** (ENR n° 115), installé en bordure de l'Albe.

La commune est aussi concernée par un site proposé au réseau **Natura 2000 : le site de la vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch.**

**Ces différentes zones de protection concernent la vallée de l'Albe au Sud du village, le secteur situé en limite avec Erstroff, au Nord et le village avec la zone inondable des affluents de l'Albe.**

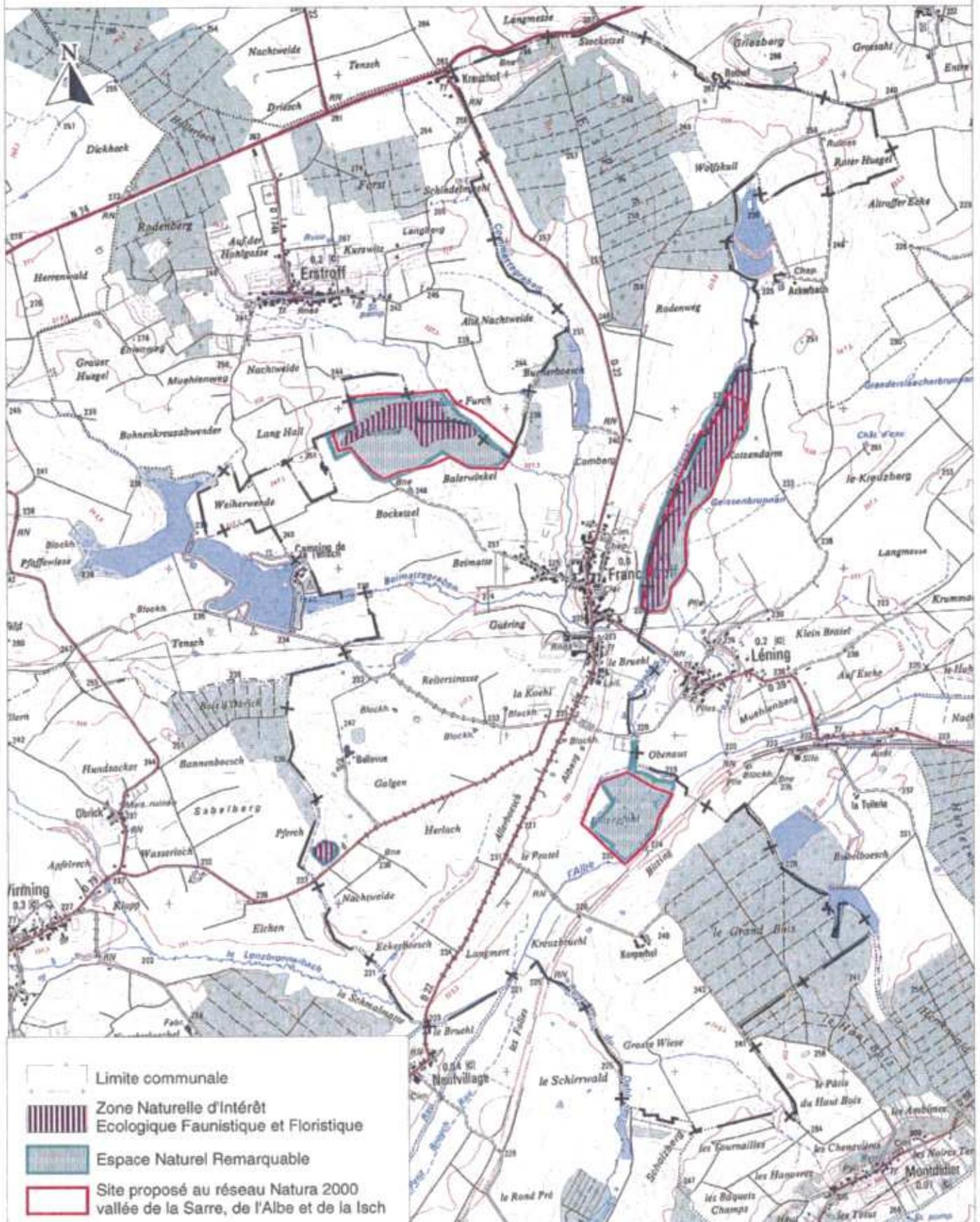
# CARTE COMMUNALE

## Commune de FRANCALTROFF

### MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Ecolor

Echelle : 1/30000



---

## **2<sup>EME</sup> PARTIE : DEFINITIONS DES GRANDS PRINCIPES ET ORIENTATIONS**

---

# A- LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

## 1. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La carte communale doit tenir compte des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol dans ces dispositions. Celles-ci sont détaillées ci-dessous :

- **Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier (A1)**

Les forêts communales de FRANCALTROFF et de MONTDIDIER sont soumises au régime forestier (article L151.1 à L151.6, L.342.2 – R151.3 à R151.5 du Code Forestier).

Les dispositions de la Carte Communale ne sont pas en contradiction avec cette servitude.

- **Servitude d'alignement (EL7)**

Une servitude d'alignement (approuvé le 29.06.1870 par décret impérial modifié le 02.12.1948) est présent sur la RD 22 ainsi que sur la RD 39 (approuvé le 16.02.1892).

Les dispositions de la Carte Communale ne sont pas en contradiction avec cette servitude.

- **Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques (I4)**

Cette servitude concerne un réseau 20 KV. Les dispositions de la Carte Communale ne sont pas en contradiction avec cette servitude.

- **Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3)**

Cette servitude concerne la canalisation de transport de gaz ERCHING – CERVILLE.

Les dispositions de la Carte Communale ne sont pas en contradiction avec cette servitude.

- **Servitude relative aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure d laquelle s'applique les servitudes créées au profit du domaine public ferroviaire (T1)**

### 2. LES INFORMATIONS UTILES

↳ **La présence de bâtiments d'élevage** au sein du noyau urbain et en périphérie. Sur les trois exploitants de FRANCALTROFF, deux d'entre-eux se trouvent à l'extérieur du village (stabulation, fumière...). Un seul se trouve à l'intérieur de la trame urbaine.



Deux exploitations sont soumises à la Réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (régime déclaratif). L'une, en milieu urbain, et l'autre à l'extérieur du village.

Pour l'exploitation de M. MULLER (à l'intérieur du village) la distance minimale d'implantation à respecter, entre les habitations des tiers et les bâtiments d'élevage sur litière, est de 50 mètres.

Les limites de la zone A sont à l'extérieur de la distance des 50 m.

↳ La commune de Francaletroff est concernée par **la zone inondée de 1981, concernant le ruisseau de l'Albe (source DDAF).**

↳ La commune de Francaletroff est aussi concernée dans le village, **par des zones d'inondation des affluents de l'Albe.** Cette zone a été reportée selon les données des élus de Francaletroff.

## Les grandes orientations

---

↳ La commune de FRANCALTROFF est concernée par **plusieurs milieux remarquables, inscrits à la fois, en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), en Espaces Naturels Remarquables (ENR) et en site inscrit au réseau Natura 2000.**

- **la ZNIEFF n°00120070 « Mare de Bellevue »** est localisée en bordure de la RD 79d,
- **la ZNIEFF n°00120026 « Prairies Humides de Léning »** est située le long du Suessmattegraben et correspond à des prairies humides turficoles dont l'intérêt est régional à national.
- **la ZNIEFF n°00120010 « Marais de Léning »** est située le long du Suessmattegraben et correspond à une tourbière alcaline dont l'intérêt réside dans sa physionomie et sont cortège floristique.
- **la ZNIEFF n°00120006 « Marais d'Erstroff »** est localisée au Nord du ban communal, à cheval sur la commune d'Erstroff. Elle correspond à une tourbière alcaline et un marais eutrophe . L'intérêt de ce site est régional.

Ces quatre ZNIEFF sont aussi répertoriées en tant qu'Espaces Naturels Remarquables. Il faut aussi noter la présence sur le ban communal de Francaltroff **de l'Espace Naturel Remarquable « Prairies de Francaltroff »** (ENR n° 115), installé en bordure de l'Albe.

La commune est aussi concernée par un site proposé au réseau **Natura 2000 : le site de la vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch.**

### B - LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CARTE COMMUNALE

L'objectif de la carte communale de FRANCALTROFF est de définir :

- les enjeux du développement de FRANCALTROFF,
- les objectifs à poursuivre selon les enjeux définis,

Les **ENJEUX** définis sur FRANCALTROFF sont les suivants :

- ➊ **OUVRIRE DE NOUVELLES ZONES A L'URBANISATION**, face à une demande croissante de terrains à bâtir, tout en renforçant l'identité de la commune.
- ➋ **DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LA COMMUNE**, à la fois au sein du tissu urbain mais aussi au niveau de la zone artisanale communale et intercommunale, au Sud du village.

Afin de répondre aux enjeux définis, des **OBJECTIFS**, ont été édictés :

Pour l'enjeu ➊ les objectifs suivants ont été définis :

- Maîtriser l'urbanisation
- Préserver la diversité de l'habitat (pavillonnaire, collectif, ...)
- Renforcer l'identité du centre bourg

Pour l'enjeu ➋ les objectifs suivants ont été définis :

- Attirer de nouvelles entreprises sur la commune,
- Dynamiser les commerces et services de proximité pour la population.

L'extension urbaine du village de FRANCALTROFF est contrainte par la présence de secteurs inondables (l'Albe et ses affluents) et de réseaux (canalisation de gaz) qui passe au Nord du village.

Les zones Z.N.I.E.F.F. (Zone naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et E.N.R. (Espace Naturel Remarquable) ne sont pas concernées par les zones d'extensions.

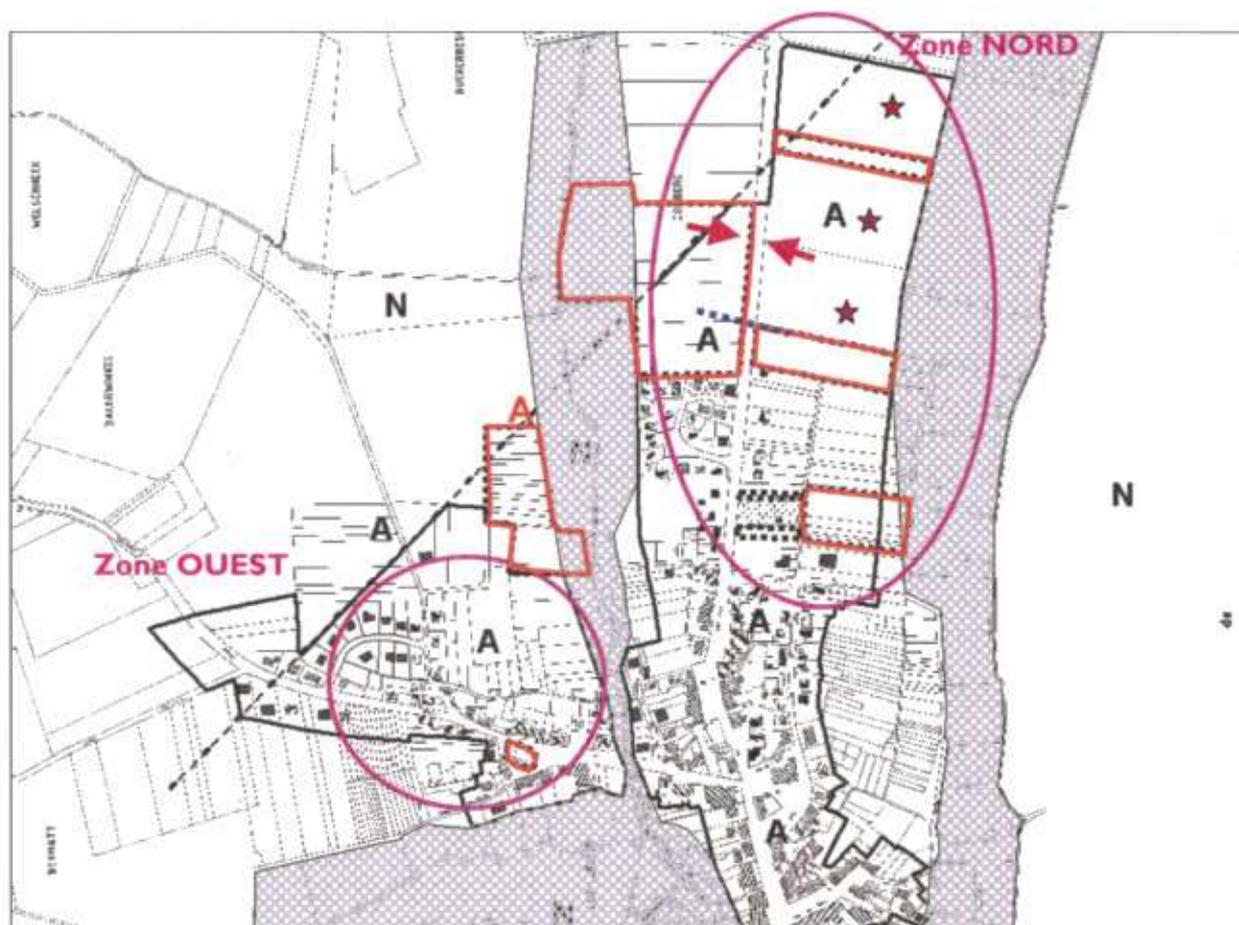
Outre les quelques « dents creuses » potentiellement urbanisables (dans l'ensemble des rues existantes), plusieurs secteurs, présentés, ci-après, ont été repérés pour accueillir de nouvelles constructions.

A noter que les futures extensions devront être couvertes en matière de défense incendie, et que les poteaux incendie devront avoir un débit suffisant.

## Les grandes orientations

### 1. ZONES NORD ET OUEST

C'est au Nord et au Nord-Ouest du village que se trouve la plupart des zones constructibles.



- ..... Limite actuelle de l'urbanisation
- ▭ Droit de Préemption

#### - Zone NORD

Un secteur d'urbanisation future est ouvert vers le Nord du village, de part et d'autre de la RD 22, en direction de Saint-Avold.

La commune est déjà propriétaire d'un certain nombre de parcelles (marquées du symbole ★ sur le plan ci-dessus). Elle possède donc déjà la maîtrise foncière sur une grande partie de cette zone. Afin de réaliser un projet communal d'aménagement d'ensemble de ce secteur, la commune de Francaltroff appliquera son droit de préemption sur les parcelles indiquées ▭ sur le plan.



### ↳ Desserte de cette zone

Le secteur Nord est situé de part et d'autre de la RD 22 : route très fréquentée. Par conséquent, dans un souci de sécurité des riverains et des usagers de la RD 22, aucun accès direct sur la RD 22 ne sera autorisé. Un accès unique, de chaque côté de la RD 22, situé l'un en face de l'autre,  à mi-distance de la zone A Ouest et du lotissement existant du Comberg, sera autorisé.

D'autre part, afin d'augmenter la sécurité, la mise en place d'un double tourne à gauche pourra permettre d'assurer la sécurité d'entrée d'agglomération.

Le secteur situé à l'Ouest de la RD 22 sera en liaison avec la voirie du lotissement du Comberg.

### ↳ Présence de la canalisation de gaz

La zone est traversée par une canalisation de gaz, orientée Sud-Ouest / Nord-Est. Un secteur non aedificandi et non sylvandi de 10 m de part et d'autre de cette canalisation a été défini dans le cadre de l'élaboration de la carte communale.

## Les grandes orientations

---

### **- Zone OUEST**

Un secteur d'urbanisation future est ouvert au Nord-Ouest du village, au Nord du chemin rural dit de Damas, entre la zone inondable du Comattgraben (à l'Est) et le chemin d'exploitation (à l'Ouest).

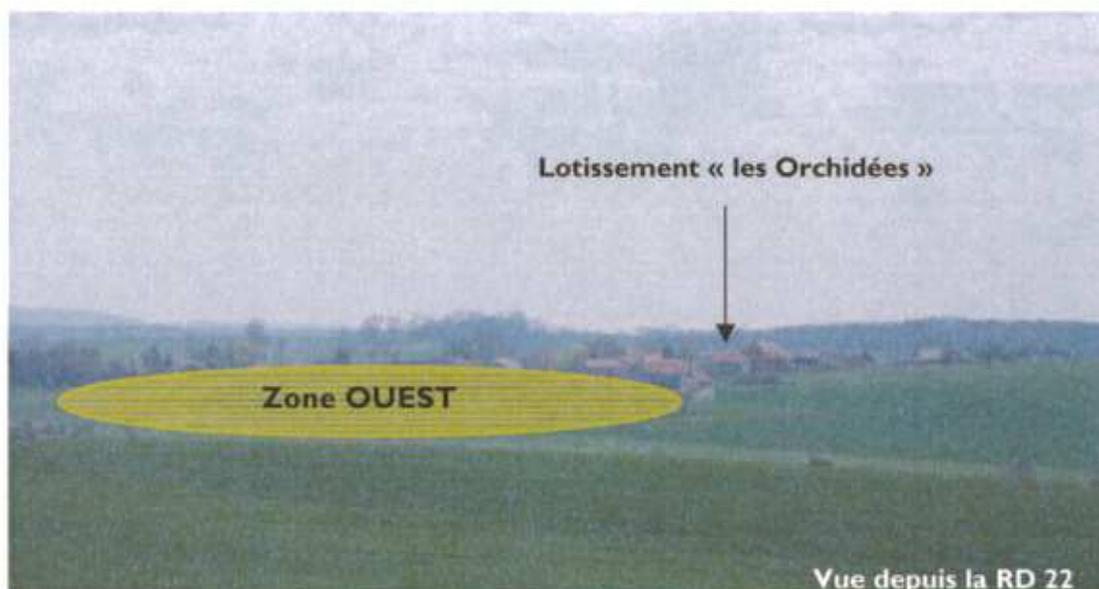
Cette zone est en continuité avec le lotissement existant et récent «Les Orchidées ». En relation directe avec ce dernier, elle **permettra ainsi de densifier le secteur tout en se rapprochant du village**, malgré la barrière physique constituée par la zone inondable du Comattgraben.

**La desserte** de cette zone s'effectuera par le lotissement existant, par le chemin dit du Sabelheck , depuis la rue de Guéring.

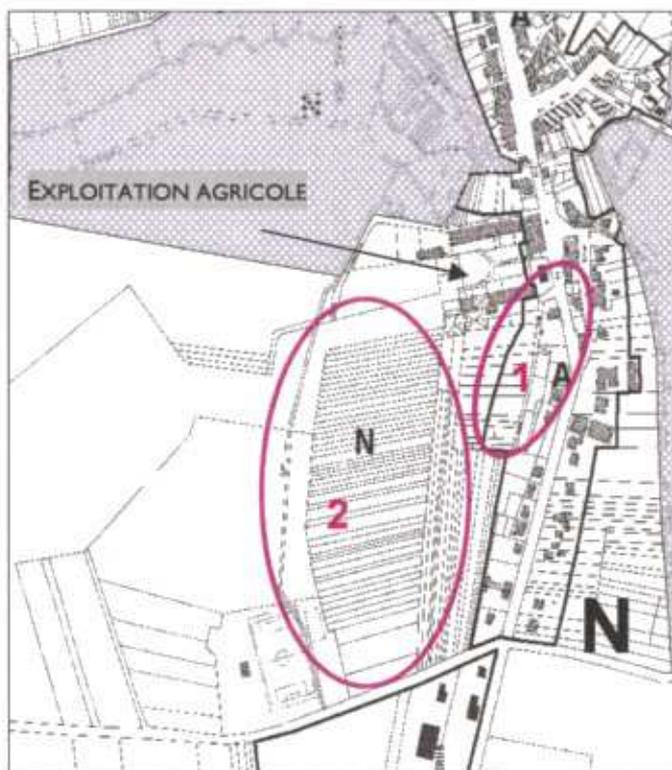
Etant donné la maîtrise foncière, par la commune de FRANCALTROFF, de la quasi totalité des parcelles de cette zone d'extension Ouest, cette dernière est **destinée à être urbanisée à court terme**.

Dans l'avenir, il pourrait être envisagé de desservir ce secteur par un « **contournement Ouest** » en provenance de la RD 22. Cette situation faciliterait l'accès et permettrait de sécuriser le centre-bourg.

Le droit de préemption, instauré sur quelques parcelles à l'Ouest de la RD 22 **(2)**, est destiné à cet aménagement.



### 2. ZONE SUD-OUEST



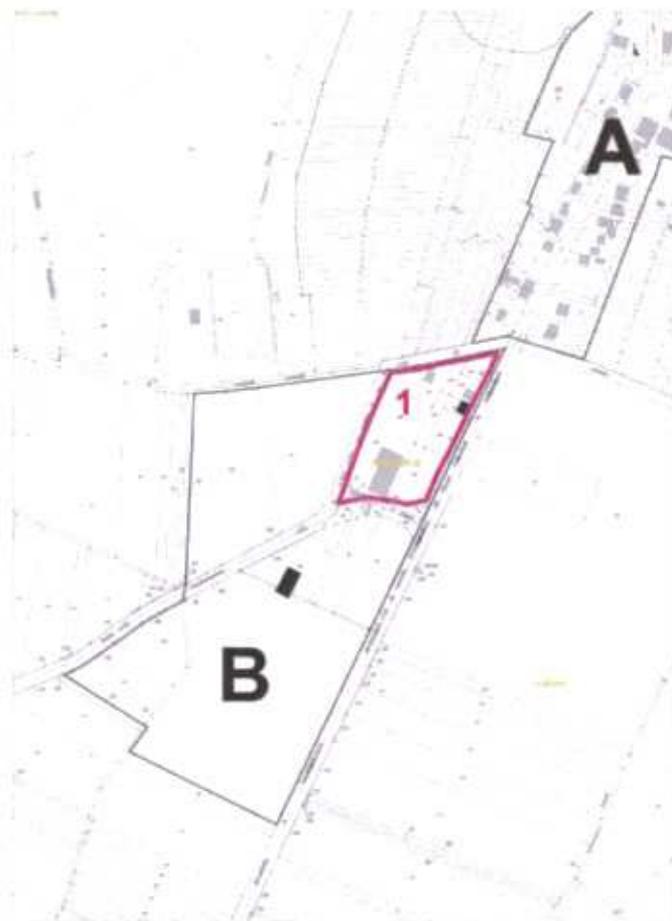
Au Sud-Ouest du village, un secteur d'extension est repéré **(1)** du côté Ouest du chemin de Nebel.

Cette zone est limitée à l'Ouest par la distance minimale d'implantation des habitations par rapport aux bâtiments d'élevage de la ferme de l'ancien château.

La desserte s'effectuera à partir de la RD 22 et du chemin de Nebel.

Le secteur, situé plus à l'Ouest **(2)** est inscrit en zone inconstructible (N), du parcellaire très morcelé engendrant un nombre important de propriétaires.

### 3. ZONE D'ACTIVITES SUD



La zone B : zone constructible destinée à l'implantation d'activités est pour une partie communale (1) et pour l'autre partie intercommunale (Communauté de Communes du Saulnois).

Elle est implantée à l'extérieur du village, au Sud de Francaltroff, pour générer moins de nuisances aux habitants et être à proximité des axes de communications.

L'accès de cette zone s'effectue à partir de la RD 22 (axe Saint-Avold-Dieuze)

**FRANCALTROFF** bénéficie d'une bonne situation géographique ce qui lui vaut une forte attractivité. En effet, le village se situe à proximité des grands bassins d'emplois.

La population de **FRANCALTROFF** est actuellement de 742 habitants. La population ne cesse de s'accroître depuis ces dernières années (augmentation de 20 % en 17 ans). De plus, la population est assez jeune (28 % de la population a moins de 20 ans).

Le village est également pourvu de nombreux services ce qui est bénéfique pour le dynamisme.

Ainsi, le périmètre de la zone A devrait pouvoir répondre à la forte demande de terrains à bâtir.

Par ailleurs, la zone B permettra un développement de l'activité économique déjà existante.

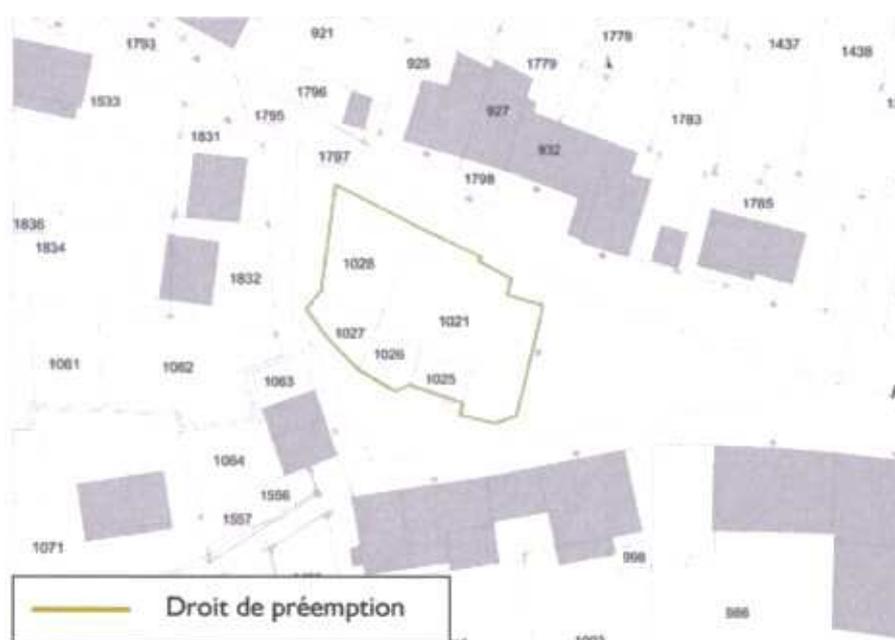
La zone N évite les constructions dans les zones inondables et permet de préserver les milieux naturels remarquables.

### **4. DROIT DE PREEMPTION ET PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (P.V.R.)**

La commune a le **Droit de Prémption sur plusieurs périmètres de son territoire, cela comprend à la fois les zones urbaines et les zones naturelles.**

En plus, des droits de Prémption et des projets communaux (lotissement, « voie de contournement » Nord-Ouest) décrits précédemment, la commune de FRANCAITROFF a décidé d'utiliser son Droit de Prémption sur un secteur défini (parcelles n°1021, 1025, 1026, 1027 et 1028, rue de Guéring) afin de les acquérir, quand celles-ci seront disponibles.

Le projet de la commune est d'y aménager une place.



Concernant l'ensemble des projets communaux, le financement des voiries et des réseaux sera réalisé par l'application de **la Participation pour Voirie et Réseaux**.

---

**3<sup>EME</sup> PARTIE : EVALUATION DES INCIDENCES DE LA  
CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT,  
PRISE EN COMPTE DE SA PRESERVATION ET DE SA  
MISE EN VALEUR**

---

### A – INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

La commune souhaite une progression de sa population qui lui permettra d'assurer le renouvellement des générations, de pérenniser les structures scolaires et de dynamiser le village et l'économie locale

Les extensions du village s'effectueront principalement vers le Nord et l'Ouest.

**L'extension de l'urbanisation vers le Nord**, de part et d'autre de la RD 22, empiète sur des terres agricoles.

**L'extension vers l'Ouest** (à proximité du lotissement existant « Les Orchidées ») empiète sur des prairies parsemées de quelques arbres fruitiers, pas toujours entretenus. Cette zone d'extension viendra densifier le tissu urbain, entre le village et le lotissement.

Ces deux extensions, mais essentiellement celle vers le Nord, déplace l'entrée Nord du village de Francaltroff. L'impact de ce projet sera donc visuel.

### B – MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Les extensions de l'urbanisation concernent des zones de pâtures associées à des vergers et des zones agricoles.

Au sein de l'extension Ouest, les éléments végétaux de type vergers intégrés en zone A seront préservés, dans la mesure du possible, afin de préserver une trame verte entre l'espace agricole et la zone A.



Le secteur de vergers, situé au lieu-dit « Auf Koehl » est inscrit en zone N, afin de préserver cette espace de verdure, en frange du tissu urbain.

## **Incidences sur l'environnement – Mesures de préservation et de mise en valeur**

---

Par ailleurs, les espaces naturels remarquables répertoriés sur la commune de FRANCALTROFF, ne seront pas touchés par la zone A. Par conséquent, la richesse patrimoniale de la commune sera préservée.

L'entrée Sud du village de FRANCALTROFF est particulièrement bien marquée par la présence d'un alignement de Tilleuls, le long de la RD 22. Ces arbres marquent la lisibilité de l'entrée Sud de la commune et créent un effet de porte végétal. Il est donc important de conserver ses beaux alignements.